

**Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil municipal lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 17 février 2025.**

**PROCÈS-VERBAL** de la 541<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 3 février 2025, à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

**SONT PRÉSENTS :** Mme la mairesse Céline Brindamour ainsi que les conseillers et conseillères M. Benjamin Turcotte, Mme Valérie Dufour, Mme Éveline Laverdière, M. Martin Lavoie, M. Jean St-Jules, Mme Sylvie Hébert et M. Yvon Rodrigue.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :** Me Sophie Gareau, directrice générale, Mme Chantale Gilbert, trésorière et Me Annie Lafond, assistante-greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION 2025-28**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE l'ordre du jour de la 541<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 3 février 2025 à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté tel que rédigé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2025-29**

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par la conseillère Éveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 540<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 20 janvier 2025 à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2025-30**

Adoption du second projet de règlement 2024-47 - Zonage - Création de la zone 958-Hc (4<sup>e</sup> Avenue).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le second projet de règlement 2024-47 amendement le règlement de zonage 2014-14 dans le but créer la zone 958-Hc, soit et est adopté tel que rédigé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**AVIS DE MOTION**  
Règlement 2024-47.

Un avis de motion est donné par le conseiller Benjamin Turcotte, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2024-47 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but créer la zone 958-Hc.

**RÉSOLUTION 2025-31**  
Adoption du second projet de règlement 2024-48 - Zonage - Modification de dispositions générales et amendement au règlement de construction 2014-08 en concordance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le second projet de règlement 2024-48 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier diverses dispositions générales, ainsi que l'article 4.4.1 du règlement de construction 2014-08 en concordance, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**AVIS DE MOTION**  
Règlement 2024-48.

Un avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hébert, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2024-48 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier diverses dispositions générales, ainsi que l'article 4.4.1 du règlement de construction 2014-08 en concordance.

**RÉSOLUTION 2025-32**  
Adoption du second projet de règlement 2024-50 - Zonage - Usage Piste de course en zone 917-RN (3<sup>e</sup> Avenue Est).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE le second projet de règlement 2024-50 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement l'usage *Piste de course avec ou sans restaurant avec service complet (terrasse)* dans la zone 917-RN, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**AVIS DE MOTION**  
Règlement 2024-50.

Un avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hébert, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2024-50 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement l'usage *Piste de course avec ou sans restaurant avec service complet (terrasse)* dans la zone 917-RN.

**RÉSOLUTION 2025-33**  
Adoption du règlement 2025 - 07 - Amendement au règlement 2021-10 – Branchement d'aqueduc et d'égout.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE le règlement 2025-07 amendant le règlement 2021-10 relatif à l'installation, à la réparation, à la modification et au remplacement de tout branchement d'égout et d'aqueduc, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2025-34**

Adoption du règlement 2025 - 08 - Démolition de certains immeubles à caractère particulier.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le règlement 2025-08 régissant la démolition de certains immeubles à caractère particulier, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**AVIS DE MOTION**

Règlement 2025-09.

Par les présentes, la conseillère Sylvie Hébert:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2025-09 amendant le règlement 2014-09 concernant l'émission des permis et certificats s'appliquant à l'ensemble du territoire de la Ville de Val-d'Or;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

L'objet de ce règlement consiste à ajouter des dispositions relatives à la délivrance de permis ou certificats d'autorisation pour la réalisation de travaux sur la rive ou le littoral d'un cours d'eau, en zone inondable ou dans un milieu humide et à la commission d'infraction à cet égard.

**AVIS DE MOTION**

Règlement 2025-10.

Par les présentes, la conseillère Èveline Laverdière:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2025-10 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

La Ville doit adopter ce règlement à la suite de l'entrée en vigueur de dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, consistant à imposer des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure.

**RÉSOLUTION 2025-35**

Adoption du règlement 2025 - 15 - Emprunt - Construction et réfection d'infrastructures de rues et éclairage.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le règlement 2025-15 décrétant une dépense de 9 389 600 \$ et un emprunt de 9 389 600 \$ pour la réalisation de divers travaux relatifs à la construction, au réaménagement et à la réfection d'infrastructures de rues, de bordures et trottoirs, la mise en place de béton bitumineux et l'éclairage de rues, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2025-36**

Adoption du règlement 2025- 16 - Emprunt - Réfection des services municipaux sur l'avenue Centrale entre les 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> Rues et sur le boulevard Jean-Jacques-Cossette.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Valérie Dufour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le règlement 2025-16 décrétant une dépense de 5 390 000 \$ et un emprunt de 5 390 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des services municipaux sur l'avenue Centrale, entre les 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> Rues, ainsi que sur le boulevard Jean-Jacques-Cossette, soit et est adopté tel que rédigé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**AVIS DE MOTION**

Règlement 2025- 17 et dépôt d'un projet - Emprunt - Bâtiments.

Par les présentes, le conseiller Benjamin Turcotte:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2025-17 décrétant une dépense pour de 2 007 500 \$ et un emprunt de 2 007 500 \$ pour la réalisation de divers travaux de construction, de réfection, de rénovation ou d'entretien de bâtiments municipaux et de systèmes;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

**RÉSOLUTION 2025-37**

Adoption du règlement 2025- 18 - Emprunt - Honoraires professionnels.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE le règlement 2025-18 décrétant une dépense de 2 667 500 \$ et un emprunt de 2 667 500 \$ afin de défrayer les honoraires professionnels associés à divers projets, soit et est adopté tel que rédigé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**AVIS DE MOTION**

Règlement 2025-19.

Par les présentes, le conseiller Benjamin Turcotte:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2025-19 décrétant une dépense de 9 130 000 \$ et un emprunt de 9 130 000 \$ pour l'assainissement des eaux usées dans le secteur de l'aéroport régional de Val-d'Or;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

**RÉSOLUTION 2025-38**

Adoption du règlement 2025-20 - Emprunt - Travaux de signalisation sur le réseau cyclable et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le règlement 2025-20 décrétant une dépense de 158 400 \$ et un emprunt de 158 400 \$ pour la réalisation de travaux de signalisation sur le réseau cyclable et d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, soit et est adopté tel que rédigé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2025-39**

Autorisation de signature de l'entente de financement 2025-2027 avec le Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témis-camingue.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Valérie Dufour,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de financement avec le Secrétariat aux alliances économiques de la Nation Crie - Abitibi -Témiscamingue, pour une contribution maximale de 35 000 \$ par année pour une durée de 3 ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2027, le tout conformément aux modalités prévues au projet d'entente soumis et approuvé par le conseil, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2025-40**

Autorisation de signature d'une entente financière avec VOART Centre d'exposition de Val-d'Or.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de soutien financier, d'une durée de trois ans, à intervenir avec VOART Centre d'exposition de Val-d'Or, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2025-41**

Autorisation de signature d'une entente relative à l'échantillonnage d'eau avec La Source du Versant de l'Esquer et Norinfra inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, une entente visant à réaliser l'échantillonnage d'eau potable pour le compte de La Source du Versant de l'Esquer et Norinfra inc., d'une durée initiale d'un an renouvelable, aux conditions mentionnées au projet d'entente soumis et approuvé par le conseil, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'une entente verbale est intervenue entre la Ville et les propriétaires contigus d'un passage étant la propriété municipale, afin de permettre le maintien d'une barrière et restreindre le passage;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer l'entente par écrit par l'établissement des servitudes appropriées à la situation;

**RÉSOLUTION 2025-42**

Autorisation de signature d'un acte de servitude d'empiètement, passage et non-construction en faveur des propriétés situées aux 3205, chemin du Lac et 545, rue Ayotte avec Serge Fournier, Caroline Coulombe et Martin Pelchat, lots 3 184 099, 2 297 732 et 2 298 923.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitudes de tolérance d'empiètement, de passage et de non-construction à intervenir entre la Ville, M. Serge Fournier, Mme Caroline Coulombe et M. Martin Pelchat, concernant le lot 3 184 099 du cadastre du Québec, étant le fonds servant, en faveur des lots 2 297 732 et 2 298 923 du même cadastre, étant les fonds dominants, aux conditions mentionnées au projet d'acte soumis au conseil, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ)* pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**RÉSOLUTION 2025-43**

Approbation de la programmation des travaux et des modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation des travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement.

QUE la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE depuis 1983, la Ville de Val-d'Or a confié à Transport La Promenade, organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités de son territoire;

ATTENDU QU'en 2023, 23 000 déplacements ont été effectués en date du 30 septembre 2023 par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 31 000 d'ici la fin de 2024;

ATTENDU QU'aux termes de sa résolution 2023-365, la Ville a approuvé les prévisions budgétaires de l'organisme pour son exercice se terminant le 31 décembre 2024;

ATTENDU QU'aux termes de sa résolution 2024-442, la Ville a approuvé le *Plan de transport et de développement des services en transport, édition 2024*, présenté par l'organisme;

ATTENDU QU'à ce plan, la Ville a indiqué son intention de réinvestir la totalité des surplus de l'organisme délégué en 2024;

ATTENDU QU'en 2024, la Ville prévoit contribuer d'une somme de 102 213,00 \$ pour le transport adapté;

ATTENDU QUE la Ville est éligible à une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes*, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE parmi les modalités du *Programme de subvention au transport adapté – volet 1*, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

**RÉSOLUTION 2025-44**

Présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du *Programme de subvention au transport adapté – volet 1 pour l'année 2024*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal confirme au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Ville de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence.

QUE la Ville demande au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 525 838,00 \$ dans le cadre du *Programme de subvention au transport adapté – volet 1*, pour l'année 2024.

QUE la Ville demande que soit ajoutée à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire.

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tout document donnant plein effet à la présente résolution.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2025-45**

Autorisation de signature d'un addenda à l'entente avec Bell Canada concernant le renouvellement de commandite de la salle Théâtre Télébec.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, un addenda à l'entente avec Bell Canada intervenue le 26 juin 2015, concernant le renouvellement de la commandite pour l'année 2025 seulement pour la salle Théâtre Télébec, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2025-46**

Ajout à l'entente intervenue avec le CISSSAT relative à l'application du règlement 2012-25 afin d'exercer le contrôle légal du stationnement de la Maison des aînés et alternatives.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal approuve, conformément à l'entente intitulée: *Application du règlement 2012-25 relatif au stationnement et à l'immobilisation des véhicules et ses amendements sur les aires de stationnement desservant les établissements du CISSAT* conclue le 21 janvier 2020, l'ajout de l'aire de stationnement du nouvel établissement désigné la Maison des aînés et alternatives, situé au 1030 de l'avenue des Érables à Val-d'Or, afin que les agents embauchés par la Ville à cette fin y exercent le contrôle légal des véhicules et que toutes les dispositions de l'entente y soient applicables.

QU'une copie de la présente résolution ainsi que la lettre de demande écrite reçue à cette fin soient ajoutées à ladite entente comme annexe 1 pour en faire partie intégrante.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**COMMENTAIRE**

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de deux membres du conseil municipal.

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les conseillères Mme Valérie Dufour et Mme Èveline Laverdière ont déposé devant le conseil municipal une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires respectifs.

ATTENDU QU'en vertu du règlement 2002-23 sur la constitution et le fonctionnement des conseils de quartier, leurs membres sont désignés par résolution du conseil;

**RÉSOLUTION 2025-47**

Ratification du renouvellement de mandats et de nominations au sein des conseils de quartier ayant eu lieu au cours de l'année 2024 dans tous les districts.

ATTENDU QU'à la suite des séances tenues entre les 21 février et 27 novembre dernier, il y a lieu d'entériner la reconduction du mandat ainsi que la nomination des membres des conseils de quartier pour tous les districts électoraux;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Valérie Dufour,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal entérine la nomination ou la reconduction du mandat respectif des membres pour tous les conseils de quartier des districts électoraux ci-après nommés, pour les termes indiqués :

District électoral 1 Lac Blouin et centre-ville	Date d'entrée en poste	Durée du mandat
DALLAIRE, Élisabeth	19 novembre 2024	2 ans
GINGRAS, Marc	19 novembre 2024	2 ans
LACAILLE, Guylain	19 novembre 2024	2 ans
LACHARITÉ, Carl	19 novembre 2024	2 ans

District électoral 2 Paquinville-Fatima	Date d'entrée en poste	Durée du mandat
ALLAIRE, Élisabeth	1 <sup>er</sup> mai 2024	2 ans
BELISLE, François	1 <sup>er</sup> mai 2024	2 ans
CHABOT, Louis-Marie	1 <sup>er</sup> mai 2024	2 ans
ST-PIERRE, Emerik	1 <sup>er</sup> mai 2024	2 ans

District électoral 3 Belvédère	Date d'entrée en poste	Durée du mandat
BEAUDET, Julien	4 septembre 2024	2 ans
BERNATCHEZ, Gilles	4 septembre 2024	2 ans
JACOB, René	4 septembre 2024	2 ans
ROBILLARD, Madeleine	4 septembre 2024	2 ans
ROY, Normand	4 septembre 2024	2 ans

District électoral 4 Sullivan	Date d'entrée en poste	Durée du mandat
BINETTE, Geneviève	21 août 2024	2 ans
GERMAIN, Michel	21 août 2024	2 ans
KELLY, Norm	21 août 2024	2 ans
LAFLEUR, Félix-Antoine	21 août 2024	2 ans
LEDUC-SÉGUIN, Anne	21 août 2024	2 ans
VINCENT, Frédéric	21 août 2024	2 ans

District électoral 5 Vassan et Val-Senneville	Date d'entrée en poste	Durée du mandat
DALLAIRE, Eric	12 mars 2024	2 ans
LAFOREST, Evans	13 novembre 2024	2 ans

District électoral 6 Bourlamaque / Louvicourt	Date d'entrée en poste	Durée du mandat
CHAREST, Line	20 mars 2024	2 ans
CÔTÉ CLOUTIER, William (Substitut)	20 mars 2024	2 ans
ROLLIN, John	20 mars 2024	2 ans
ST-PIERRE Yval	20 mars 2024	2 ans
WEBSTER, Vanessa	20 mars 2024	2 ans

District électoral 7 Lemoine et Baie-Carrière	Date d'entrée en poste	Durée du mandat
GERVAIS, Fanny	17 avril 2024	2 ans
PLOUFFE, Michel	4 septembre 2024	2 ans
SURPRENANT, Tom	4 septembre 2024	2 ans
THOUIN, Richard	17 avril 2024	2 ans

District électoral 8 Dubuisson	Date d'entrée en Poste	Durée du mandat
CLAK, Ouïam	21 février 2025	2 ans
DAVIS, Rosalie	17 février 2024	2 ans
VALCOURT, Claude	27 novembre 2024	2 ans

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2025-48**

Désignation de Jacques Sylvestre et Sarah-Eve Canuel à titre d'officiers agissant comme président et vice-présidente du comité consultatif d'urbanisme.

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 261-3198, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande de désigner deux commissaires respectivement comme président et vice-président;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal entérine la désignation des personnes suivantes à titre d'officiers du comité consultatif d'urbanisme, jusqu'à la fin de leur mandat ou leur remplacement:

NOM	TITRE
Jacques Sylvestre	Président
Sarah-Eve Canuel	Vice-présidente

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2025-49**

Désignation de Jean St-Jules, conseiller municipal à titre d'administrateur représentant de la Ville au sein de Novinor Innovation.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE M. Jean St-Jules, conseiller municipal, soit et est nommé afin d'agir à titre d'administrateur désigné par la Ville de Val-d'Or pour siéger au conseil d'administration de Novinor Innovation, rétroactivement au 15 décembre 2022 et pour une durée de 3 ans.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2025-50**

Nominations de Serge Perreault et Jonathan Alarie aux postes de chef aux opérations du Service de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE Messieurs Serge Perreault et Jonathan Alarie, soient et sont respectivement nommés au poste de chef aux opérations du Service sécurité incendie sur une base permanente à temps complet à compter du 4 février 2025, suivant le salaire prévu à la classe 6, échelon 1 de la classification salariale des employés cadres de la convention collective en vigueur.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE la Ville, consciente de la problématique en matière de logement tant au niveau de la disponibilité que de l'abordabilité, souhaite lancer un appel de projets afin de contribuer à résorber cette situation;

**RÉSOLUTION 2025-51**

Appel de projets pour la construction de logements abordables au 1237, 5<sup>e</sup> Rue, lot 6 662 529.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à un appel de projets pour la vente d'une partie du terrain situé au 1237 de la 5<sup>e</sup> Rue, contigüe à la 4<sup>e</sup> Rue, désignée comme étant le lot projeté 6 662 529 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 630,7 m.c., spécifiquement aux fins d'y construire des logements financièrement abordables, de taille et de qualité adéquates, aux conditions et modalités suivantes:

La Ville favorisera les projets de construction comportant jusqu'à 40 logements.

**Contributions de la Ville**

- Prix de vente du terrain sous la valeur marchande, dont la différence constituera un apport monétaire au projet.
- Réalisation des travaux de branchement aux services municipaux (entrées des services aux limites du terrain), le coût de ces travaux constituera un apport monétaire au projet.
- Congé de taxes foncières («foncière générale 6 logements et plus» et «dette commune») pour la durée de la période d'abordabilité (hors marché) d'un minimum de 20 ans pouvant aller jusqu'à la fin de la période d'amortissement hypothécaire du programme de financement de l'ensemble retenu par le proposant sans toutefois dépasser 50 ans. Ce crédit de taxes débutera à compter de la date d'acquisition du terrain par le proposant et cessera avec la fin de l'abordabilité des logements (durée hors-marché).
- Remboursement du coût du permis de construction.
- La Ville mettra à la disposition des proposant :
  - un rapport récent d'une étude environnementale de site de phase 1;
  - un plan du nouveau cadastre.

**Critères d'admissibilité**

- Détenir une expérience suffisante dans la réalisation de projet immobilier, ainsi que la gestion d'immeuble locatif, laquelle peut être cumulée par l'équipe d'administrateurs ou gestionnaires du proposant, le cas échéant.

- Démontrer sa capacité financière pour réaliser le projet.
- Comporter au moins un logement de 5 ½ pièces ainsi qu'un minimum de huit logements de 4 ½ pièces, les autres unités étant à la discrétion du promoteur.
- Confirmer l'abordabilité de tous les logements prévus au projet.
- S'engager envers la Ville au moyen d'une entente opposable aux propriétaires subséquents, à respecter les conditions du projet, notamment :

- maintenir les loyers hors marché pour une période minimale (voir grille de pondération) pouvant aller jusqu'à la fin de la période d'amortissement hypothécaire du programme de financement de l'ensemble retenu par le proposant sans toutefois dépasser 50 ans, en concordance de la durée du congé de taxes applicables;

- exploiter l'immeuble selon les critères des loyers abordables et les critères d'attribution définis par l'un ou l'autre des programmes suivants :

**Société d'habitation du Québec (SHQ)** : pour des informations relatives au Programme d'habitation abordable Québec, consulter ces deux liens :

<https://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/Programmes/PHAQ/PHAQ-Loyers-maximaux.pdf>  
et

<https://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/Programmes/PHAQ/PHAQ-Revenus-Maximaux.pdf>

**Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)** : pour des informations relatives au marché de l'habitation ainsi qu'aux différents programmes de financement, consulter ces deux liens :

<https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr#TableMapChart/7780/3/Val-d'Or>  
et

<https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/programmes-de-financement>

- fournir un rapport d'évaluation énergétique démontrant l'efficacité du projet;

- respecter le taux annuel d'indexation d'augmentation des loyers fixés par le Tribunal administratif du logement pour les années subséquentes;

- ne pas changer la typologie du projet pour la durée de l'entente.

- Ne pas être inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

- Documents à fournir :

- fiche d'identification du promoteur (nom, NEQ, numéro de tél, etc);

- attestation valide de Revenu Québec;

- déclaration d'intégrité – Annexe I du règlement municipal 2018-12;

- déclaration relative au statut du proposant en vertu de la Charte de la langue française – Annexe IV du règlement municipal 2018-12;

- portfolio et description de l'expérience des administrateurs ou gestionnaires (résumé des projets réalisés, liste des immeubles détenus, curriculum, etc.);

- lettres d'intention des partenaires financiers prévus à la viabilisation du projet;

- estimation du budget d'exploitation pour la première année incluant les loyers mensuels pour chaque typologie prévue au projet;

- plans préliminaires avancés à 20%, plans logement type, plan étage, élévations, et vue 3D (croquis d'ambiance).

Le proposant du projet obtenant le pointage le plus élevé selon l'évaluation des critères suivants se verra attribuer le terrain.

#### Grille de pointage

Proposant	< 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
Expérience de construction similaire	0	7	14
Expérience de gestion	0	7	14

	<20 ans	25 ans	30 ans	35 ans +
Abordabilité des loyers (durée)	1	3	10	16

	moins de 10%	11 à 20 %	21 à 25 %	réduction (Novoclimat) 26% et plus
Efficacité énergétique et réduction GES				

	10% des logements	11 à 15 %	16 à 20%	21% et +
Accessibilité universelle	1	3	5	8

Appréciation générale du projet: / 10 points

Exemples: Architecture, Intégration au quartier, Stationnement, Espaces verts au projet, Utilisation de matériaux durables, Etc.

Le résultat final correspondra au nombre total de points obtenus à la suite de l'évaluation des critères. Dans l'éventualité d'une égalité du pointage, un tirage au sort sera effectué en présence des proposants concernés afin d'attribuer le terrain.

#### Conditions générales de la vente

- Le prix de vente est fixé à 150 000 \$ plus les taxes applicables, payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.
- La vente est consentie sans garantie.
- L'acte de vente sera conclu au plus tard deux mois après la date de la résolution d'octroi par le conseil, prévue le 17 mars 2025.
- Le proposant devra veiller à obtenir tous les permis nécessaires afin de débiter la construction au cours de l'année 2025.
- Le terrain ne pourra être cédé ou vendu à un tiers avant que la construction ne soit entièrement complétée et que les logements aient été occupés pour une période minimale d'un an.

Advenant le défaut du proposant / acquéreur de donner suite à ces engagements dans le délai imparti, il devra rétrocéder le terrain à la Ville à ses frais, au prix payé duquel sera conservée par la Ville une somme correspondant à 10 % du prix, et sans restitution pour quelque acompte, taxe, amélioration ou construction.

### **Procédure de dépôt de projet**

Toute personne intéressée doit transmettre sa proposition par écrit accompagnée d'une résolution autorisant son représentant à agir s'il s'agit d'une personne morale, ainsi que d'un dépôt par traite bancaire d'un montant correspondant à 10 % du prix offert, lequel sera appliqué comme acompte au prix de vente advenant l'acceptation de l'offre, ou retourné au proposant en cas de refus. L'offre, la résolution et la traite bancaire doivent être transmises au Service du greffe, situé au 855, 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or, avant 12 h (heure locale) le 10 mars 2025, dans une enveloppe scellée portant la mention suivante : « APPEL DE PROJETS – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES AU 1237, 5<sup>E</sup> RUE »

La Ville ne s'engage à accepter ni la meilleure proposition, ni aucune des propositions reçues et elle n'encourt aucune obligation envers les proposants.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

#### **COMMENTAIRE**

Correspondance.

L'assistante-greffière n'a retenu aucune correspondance à porter à l'attention du conseil municipal.

#### **COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

M. Normand Bolduc questionne l'emplacement de la piste de course.

#### **RÉSOLUTION 2025-52**

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE la séance soit levée.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

Et la séance est levée à 20 h 08.

---

**CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse**

---

**ANNIE LAFOND, notaire**  
**Assistante-greffière**

## Résolution 2025-43 - Annexe A



**Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)**

Municipalité (code géographique) : Val-d'Or (89008) Volet Programmation de travaux  
 Programme : TECQ 2024-2028 N° de dossier : 1289008  
N° de version : 1  
 État du dossier : En rédaction Date de transmission : (Dossier non transmis)

### Bilan

<b>Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2024-2028</b>	
Population selon le décret de la population pour l'année 2024	32 978
Investissements autonomes à réaliser pour la durée du programme	801 888 \$
Enveloppe d'aide financière de base	9 607 481 \$
Total de l'enveloppe d'aide financière	9 607 481 \$
Total des investissements à réaliser	10 409 369 \$

<b>Investissements prioritaires</b>	
<b>Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux</b>	
Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>
<b>Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales</b>	
Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>
<b>Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout</b>	
Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	7 544 637 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	2 062 844 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
<b>Total</b>	<b>9 607 481 \$</b>

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>

Sommaire des coûts des travaux du MTMD

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	0 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	0 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux
2024-2025	7 544 637 \$
2025-2026	0 \$
2026-2027	2 062 844 \$
2027-2028	0 \$
2028-2029	0 \$
<b>Total</b>	<b>9 607 481 \$</b>

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires	9 607 481 \$
Total de l'enveloppe d'aide financière	9 607 481 \$
Surplus/Déficits	0 \$

Suivi des travaux

Exercice financier	Coûts des travaux prioritaires	Coûts à combler	Coûts totaux
2024-2025	7 544 637 \$	0 \$	7 544 637 \$
2025-2026	0 \$	0 \$	0 \$
2026-2027	2 062 844 \$	0 \$	2 062 844 \$
2027-2028	0 \$	0 \$	0 \$
2028-2029	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>9 607 481 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>9 607 481 \$</b>



Municipalité (code géographique) : Val-d'Or (89008)  
Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : En rédaction

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1289008

N° de version : 1

Date de transmission : (Dossier non transmis)

---

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Il n'y a pas de projet pour la priorité 1

Municipalité (code géographique) : Val-d'Or (89008)  
Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : En rédaction

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1289008

N° de version : 1

Date de transmission : (Dossier non transmis)

---

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Il n'y a pas de projet pour la priorité 2

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux					Total	Commentaire
						2024 - 2025	2025 - 2026	2026 - 2027	2027 - 2028	2028 - 2029		
01	Réfection de la rue Bouchard	96 Rue Bouchard, Val-d'Or J9P1N5	Distribution Collecte	312 592	1 2	2 396 267 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 396 267 \$	Aqueduc ciment amiante, 150mm, 1948, 3CA91, 3CA90, 3CA60, CA4536 Pluvial TTO, 900mm, 1960, 3CP80, 3CP72 et TTO 600mm, 1960, 3CP51 Sanitaire béton non armé, 250mm, 1948, 3CPS13, 3CPS12, 3CPS11
02	Réfection de la 3e Avenue Phase 4	861 3e Avenue, Val-d'Or J9P1T2	Distribution Collecte	171 193	1 1	5 148 370 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	5 148 370 \$	Aqueduc fonte grise 1937, 300mm, 9CA33, Sanitaire grès vitrifié, 535mm, 1937, 9CU72, grès vitrifié 375mm, 1937, 8CU27
03	Réfection de la 3 Avenue Phase 5	986 3e Avenue, Val-d'Or J9P1T3	Distribution Collecte	213 215	1 1	0 \$	0 \$	2 062 844 \$	0 \$	0 \$	2 062 844 \$	Aqueduc fonte grise 1937, 300mm, 8CA86, 8CA89, 8CA93, 8CA97, 8CA98, 8CA101 Sanitaire grès vitrifié, 300mm, 1937, 8CU93, 8CU94
Sous-totaux par type												
Collecte				1 000	4	4 248 014 \$	0 \$	1 134 564 \$	0 \$	0 \$	5 382 578 \$	
Distribution				696	3	3 296 623 \$	0 \$	928 280 \$	0 \$	0 \$	4 224 903 \$	
Total						7 544 637 \$	0 \$	2 062 844 \$	0 \$	0 \$	9 607 481 \$	



Municipalité (code géographique) : Val-d'Or (89008)  
Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : En rédaction

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1289008

N° de version : 1

Date de transmission : (Dossier non transmis)



Municipalité (code géographique) : Val-d'Or (89008)  
Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : En rédaction

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1289008

N° de version : 1

Date de transmission : (Dossier non transmis)

---

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH



Municipalité (code géographique) : Val-d'Or (89008)  
Programme : TECQ 2024-2028

État du dossier : En rédaction

Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ-2024)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1289008

N° de version : 1

Date de transmission : (Dossier non transmis)

Priorité 4 – Voirie locale (MTMD)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTMD

Val-d'Or, le 13 janvier 2025

M<sup>e</sup> Mylène Grondin  
Directrice par intérim  
Service du greffe et des affaires juridiques  
855, 2<sup>e</sup> Avenue  
Val-d'Or (Québec) J9P 1W8

**Objet : Demande d'ajout d'un établissement pour les billets d'infraction**

Maître,

Par la présente, nous vous demandons d'ajouter aux règlements la Maison des aînés et alternatives au 1030, avenue des Érables à Val-d'Or J9P 0R5 afin que nous puissions remettre des billets d'infraction pour les stationnements.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec moi, M. Daniel Magnan, par téléphone au 819 825-5858, poste 5224 ou par courriel : [daniel\\_magnan@ssss.gouv.qc.ca](mailto:daniel_magnan@ssss.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Maître, mes salutations distinguées.

UNIR NOS FORCES  
VERS L'EXCELLENCE  
POUR LE BIEN-ÊTRE  
DES GENS D'ICI

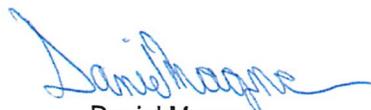
HUMANISME

ENGAGEMENT

TRANSPARENCE

COLLABORATION

DM/abf



Daniel Magnan,  
Chef des services auxiliaires  
RLS de la Vallée-de-l'Or